

PREFET DE LA REGION PICARDIE

## COMITE REGIONAL DE L'HABITAT

### Compte rendu de la séance du 11 février 2011

Le comité régional de l'habitat s'est réuni le 11 février 2011, sous la présidence de M. le Préfet de région Picardie, Préfet de la Somme.

L'ordre du jour de la réunion était le suivant :

- bilan de la programmation 2010, parc public et parc privé,
- programmation 2011, parc public et parc privé,
- questions diverses.

Après vérification du respect du quorum, M. le Préfet propose d'examiner les points inscrits à l'ordre du jour.

*Les documents présentés ont été diffusés aux membres du comité.*

#### **1. bilan de la programmation 2010 et programmation 2011, parc public**

##### **1.1 bilan 2010**

M. Couaillier (DREAL Picardie) présente le bilan, dont les principaux éléments sont les suivants :

- la production PLUS-PLAI est en baisse sensible par rapport à 2009 (1 417 logements financés contre 1875), l'objectif PLUS-PLAI n'ayant été atteint qu'à hauteur de 83%, avec des bilans très contrastés entre territoires (de 17% pour la CA du Beauvaisis à 117% pour l'Aisne hors délégation),
- le déficit de production en PLUS-PLAI est imputable essentiellement aux PLAI, 378 ayant été subventionnés pour un objectif de 545. Ce déficit est imputable à certaines collectivités délégataires, qui n'ont pas respecté le taux de 30% de PLAI dans la production de logements PLUS-PLAI (ARC 0%, CAB 7%),
- malgré une progression sensible par rapport aux années précédentes, la production PLUS-PLAI en zone B n'a pas atteint l'objectif fixé (750 logements pour un objectif de 900),
- la production PLS est supérieure aux objectifs (819 logements pour un objectif de 600 logements) et au bilan de 2009 (663 logements), principalement du fait des logements en structure, qui représentent les  $\frac{2}{3}$  des logements financés,
- par nature d'opérations, la diminution de la production concerne les logements familiaux, alors que le nombre de logements-foyers destinés à des personnes âgées ou handicapées progresse fortement.

Après cette présentation, M. le Préfet interroge les participants quant aux motifs pour lesquels les objectifs n'ont pas été atteints.

M. Delattre (CA du Soissonnais) précise que l'année 2010 est la seule pendant laquelle la communauté d'agglomération n'a pas atteint ses objectifs, et souligne que les collectivités incitent à la production, mais ne peuvent se substituer aux maîtres d'ouvrage.

M. Charpentier (URH) ajoute que pour ce territoire, un programme n'a pu aboutir compte tenu des négociations avec la commune pour la rétrocession des terrains.

M. Couaillier précise qu'une opération VEFA a également été abandonnée, pour cause de pollution du terrain du programme.

Pour l'Oise, M. Fraillon (DDT60) note que le conseil général a réalisé une bonne année et a bien réorienté sa production vers les zones tendues (zones B). Il observe que la programmation prévisionnelle portait sur 110% des objectifs, mais que les dossiers de 2 opérations importantes programmées sur Senlis par un bailleur national, n'ont pas été déposés.

M. Daverdin (CG Oise) ajoute que les objectifs étaient ambitieux, que le coût du foncier rend difficile l'équilibre financier des opérations et que certaines d'entre elles ont été retardées par des problèmes techniques.

M. Allieux (CA Région de Compiègne) estime que 2010 constitue une bonne année pour l'agglomération, même si certaines opérations ont été décalées en 2011. Il note que la réalisation des programmes est dépendante des opérations d'aménagement de l'agglomération et que ces opérations sont très longues à monter. Il précise qu'aucun programme PLAI n'a été présenté par les maîtres d'ouvrage en 2010.

M. le Préfet répond que pour atteindre l'objectif de mixité sociale des programmes, ceux-ci doivent intégrer des PLAI.

M. Topin (CA du Beauvaisis) rappelle que le programme local de l'habitat (PLH) de l'agglomération débute, et souligne qu'aux difficultés de convaincre certains élus, s'ajoutent les problèmes de mobilisation du foncier. Il note de plus que des programmes ANRU importants sont en cours à Beauvais.

Pour la Somme, M. Riguët (secrétaire général de la Préfecture) indique que les bailleurs ont relancé leurs opérations, ce qui a permis d'atteindre l'objectif fixé.

M. Tétu (conseil général de la Somme) souligne que dans le cadre de la contractualisation avec les territoires, le conseil général impose que 20% de l'enveloppe allouée à ces territoires soient utilisés en faveur du logement social. Il estime que cette disposition contribue à l'atteinte des objectifs du département.

M. Bonté (sous-Préfet de Senlis) rappelle que le désengagement de l'État est souvent mis en avant, mais observe que les objectifs ne sont pas atteints.

M. Domart (URH) indique que l'examen du montage financier des opérations permettrait de comprendre les difficultés rencontrées et souligne que l'objectif du conseil général de l'Oise aurait été atteint si les maîtres d'ouvrage nationaux avaient déposé leurs dossiers. Il attire l'attention de M. le Préfet sur les difficultés de dialogue avec l'architecte des bâtiments de France de l'Oise, qui exige des matériaux dont le coût excède les possibilités des bailleurs sociaux.

M. le Préfet rappelle qu'il existe un mécanisme de recours contre les avis émis par les architectes des bâtiments de France, et indique qu'il examine personnellement ces recours.

M. Renaux (CA Amiens Métropole) précise que dans la communauté d'agglomération, les subventions de la ville d'Amiens compensent la diminution des autres aides, et que les aides accordées dans le cadre du PLH accompagnent le développement du parc social.

M. le Préfet indique que le projet de PLH de la communauté d'agglomération sera examiné lors du prochain comité prévu fin juin 2011 et qu'il est favorable à une délégation de compétences simultanée en 2012 à la communauté d'agglomération d'Amiens et au conseil général de la Somme.

M. Charpentier observe qu'il n'est pas possible de produire plus, alors que les aides diminuent.

M. le Préfet répond que toutes les régions sont dans la même situation et que pourtant la production nationale de logements sociaux a atteint en 2010 son plus haut niveau depuis 10 ans, avec 131 500 logements financés, auxquels on peut ajouter 16 000 logements financés par l'ANRU.

## 1.2 programmation 2011

M. Couaillier présente les orientations nationales de programmation :

- poursuite du recentrage de la production vers les zones tendues,
- priorité au développement de l'offre nouvelle de logements familiaux pour les PLS-PLAI,
- réservation des agréments PLS à la zone B,
- calcul des dotations régionales sur la base d'un montant de subvention de 600 € par PLUS, et par PLAI, respectivement de 11 000€, 9 500 € et 8 000 € en zone B1, B2 et C.

L'objectif initial 2011 est fixé à 830 PLUS, 340 PLAI et 650 PLS.

La dotation régionale s'élève à 3 440 000 €, y compris les reliquats 2010 des AE non utilisées par les collectivités délégataires.

Un courrier a été adressé par M. le Préfet au Ministre afin d'ajouter les reliquats (724 255 €) à la dotation 2010, ce qui permettrait le financement de 1 400 PLUS-PLAI.

La réponse à cette demande est conditionnée par :

- le niveau des engagements fin juin,
- les perspectives à fin 2011, appréciées en juin,
- la poursuite de la réorientation de la production.

M. le Préfet rappelle que les aides totales pour le logement social s'élèvent à 51,1M€, dont 39,7M€ correspondant à des aides fiscales, et 8M€ aux aides de circuit.

Il souligne que l'intégration des reliquats dans la dotation 2011 résulte de la mauvaise consommation des dotations 2010 et que ces reliquats ne seront ajoutés à la dotation 2011 que si la région démontre en juin qu'elle est en mesure de les consommer.

M. Couaillier présente ensuite la proposition de répartition des objectifs par territoire, les règles de modulation des subventions et les dotations en résultant (*voir annexe 1 du compte rendu*).

Il précise d'une part, que l'objectif PLS par territoire sera ajusté lorsque les programmations seront connues, d'autre part que la répartition de l'éventuel objectif complémentaire fera l'objet d'un nouvel examen lors du prochain comité.

M. Delattre observe que la réalisation de 25% minimum de PLAI est imposée, alors que la communauté d'agglomération du Soissonnais a délibéré pour fixer la part de PLAI à 20%. Il estime que la communauté n'est plus maître de sa politique et note que le niveau des objectifs fixés remet en cause la réalisation du programme local de l'habitat.

M. le Préfet répond que les objectifs fixés résultent de la mise en œuvre d'une politique nationale, qui s'impose effectivement aux collectivités. Il rappelle la nécessité de consommer très rapidement les reliquats de dotation disponibles.

Mme Lejeune (conseil régional) informe que lors d'une réunion consacrée aux difficultés de production des logements sociaux dans l'Oise, l'ensemble des intervenants a demandé la modification du zonage dans ce département. Elle indique qu'à l'issue de la réunion, M. le Préfet de l'Oise s'était engagé à saisir M. le Préfet de région de cette demande de modification, et souhaite connaître les suites données.

M. Couaillier répond que le zonage national n'apparaît pas toujours pertinent, notamment pour le centre de l'Oise, le sud de l'Aisne et le littoral Picard, et qu'une révision de l'arrêté ministériel définissant ce zonage est prévue en 2012. A cette occasion, des propositions motivées de modifications du zonage pourraient être adressées au ministère concerné, après une réflexion collective sur la base d'indicateurs.

M. le Préfet propose d'associer l'INSEE à ces réflexions et d'examiner ces indicateurs lors du prochain comité.

M. Fraillon note que ce sujet peut être évoqué dans le cadre de l'élaboration par le conseil général de l'Oise, de son plan départemental de l'habitat.

Concernant les objectifs de la CA de Saint-Quentin, M. Charpentier s'interroge quant à l'existence de besoins, compte tenu du niveau des taux de vacance et d'impayés constatés actuellement dans le parc social.

Afin de permettre un engagement rapide des dotations, M. Fraillon invite les bailleurs à déposer leurs dossiers sans attendre la signature des avenants aux conventions de délégation de compétences.

## **2. bilan de la programmation 2010 et programmation 2011, parc privé**

### **2.1 bilan 2010**

M. Couaillier présente le bilan, dont les principaux éléments sont les suivants :

- les objectifs de lutte contre l'habitat indigne et très dégradé ont été atteints à 80% (292 logements traités), avec toutefois des difficultés récurrentes concernant l'habitat indigne et tout particulièrement celui des propriétaires occupants,
- pour l'aide aux propriétaires occupants, le taux de réalisation de l'objectif s'élève à 95% (2 350 logements traités, dont 1 500 concernent des travaux d'économie d'énergie),
- l'objectif de production de logements à loyer maîtrisé a été réalisé à 63%, notamment du fait de la baisse sensible des logements à loyers intermédiaires,
- les dotations définitives (15,14 M€) ont été consommées à 97%, seule la CA du Beauvaisis présentant un taux beaucoup plus faible (53%), suite à la surévaluation des perspectives,
- deux opérations d'humanisation de centres d'hébergement ont également bénéficié de subventions pour un montant de 0,51M€.

M. le Préfet souligne que les perspectives de consommation doivent être réalistes, afin de ne pas mobiliser inutilement des dotations qui pourraient être engagées par d'autres territoires.

Mme Bernard (Tandem Immobilier) note que l'abandon par les propriétaires de plusieurs opérations, explique la surévaluation des perspectives de la CA du Beauvaisis.

### **2.2 programmation 2011**

M. Couaillier souligne que la programmation 2011 présente des inconnues importantes.

En effet, le nouveau régime d'aides de l'ANAH implique un changement des modes de travail de tous les intervenants, des avenants à certaines conventions d'opérations programmées (OPAH), pour les adapter aux nouvelles priorités, ainsi que des accords locaux entre État et collectivités pour le traitement de la précarité énergétique.

Dans ce contexte, la proposition de programmation présentée fera l'objet d'ajustements en cours d'exercice.

La répartition par thématique des objectifs régionaux a été réalisée en prenant en compte, pour chaque territoire, l'état des lieux (caractéristiques du parc de logements) et le bilan 2010 sur le thème concerné.

La valorisation des objectifs par les montants moyens de subvention par logement et la réponse aux demandes des territoires en matière d'ingénierie ont ensuite abouti à proposition de répartition de la dotation (*voir annexe 2*).

Les dotations intègrent pour l'Aisne le PNRQAD de Saint-Quentin, qui est en phase de démarrage. La dotation de la CASQ sera abondée en cours d'année si l'OPAH-RU (renouvellement urbain) projetée dans le cadre du PNRQAD obtient de bons résultats.

Les dotations mises en réserve pour les PO énergie et le FART seront délégués aux territoires dès conclusion d'un contrat local d'engagement ou d'un protocole territorial.

Ces propositions de répartition n'appellent pas d'observation de la part des membres du comité.

### 3. Questions diverses

#### - réforme de l'enregistrement des demandes de logement social

Le formulaire unique national de demande ainsi que la liste limitative des pièces justificatives sont entrés en vigueur le 1er octobre 2010.

Le nouveau système national d'enregistrement des demandes, mis en place le 31 mars 2011, permettra une connaissance partagée de la demande.

Outre les bailleurs sociaux et les réservataires de logements, les collectivités territoriales peuvent également être service enregistreur, ce qui leur permet d'avoir accès aux demandes concernant leurs territoires.

#### - avancement des conventions d'utilité sociale

M. le Préfet indique qu'il a signé l'ensemble des conventions des bailleurs sociaux de l'Aisne et de l'Oise. Seule reste à signer une partie des conventions des bailleurs de la Somme qui ne lui a pas encore été soumise.

#### - programme investissement d'avenir « investir dans la formation en alternance »

Mme Louis (Caisse des dépôts) informe qu'au titre du programme investissements d'avenir, la Caisse des dépôts gère une enveloppe de 7 Mds€, dont 500 M€, sous forme de subventions, sont affectés au programme « investir dans la formation en alternance ».

Cette enveloppe est affectée à part égale à la modernisation des structures de formation et à l'hébergement des jeunes en formation en alternance.

Des cofinancements doivent accompagner les subventions accordées aux projets.

Les projets sont présentés dans le cadre d'un appel à projets permanent jusqu'en 2014, les projets concernant le logement étant soumis pour avis, au comité régional de l'habitat. Un comité de sélection national émet un avis sur les projets, avant décision par un comité de gestion.

M. le Préfet indique qu'il a donné mission aux sous-préfets pour accélérer la politique de l'emploi dans les arrondissements et favoriser l'émergence de projets au titre des investissements d'avenir.

#### - appel à projets FEDER pour la rénovation thermique des logements à caractère social

M. Leporq (conseil régional) présente cet appel à projets, qui concerne les logements locatifs sociaux appartenant aux organismes HLM et, à titre dérogatoire, ceux des syndicats de copropriétaires représentant un nombre significatif de propriétaires occupants éligibles aux aides de ANAH.

La recevabilité des dossiers est subordonnée au niveau de performances énergétiques des logements, avant et après travaux.

En fonction du niveau de performances après travaux, le taux de subvention du FEDER varie entre 40 et 70% de la dépense subventionnable, celle-ci étant constituée par le coût HT des travaux, après déduction d'un abattement forfaitaire variable selon la typologie et le mode de chauffage des immeubles.

Les projets doivent être présentés dans le cadre d'un appel à projets, pour le 2 mai ou le 1er septembre 2011.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Préfet remercie les participants et clôt la séance du comité, en indiquant que sa prochaine réunion se déroulera fin juin ou début juillet, pour examiner notamment le projet de programme local de l'habitat de la CA Amiens Métropole et l'exécution de la programmation 2011 du logement social.

Le Préfet de région

Michel DELPUECH

# Comité régional de l'habitat du 11 février 2011

## Liste des participants

Monsieur Michel DELPUECH, Préfet de la Région Picardie, Préfet de la Somme

### 1<sup>er</sup> Collège

Madame Béatrice LEJEUNE, Vice-Présidente du Conseil régional de Picardie  
Monsieur Jean Pierre TETU, Vice-Président du Conseil général de la Somme  
Monsieur Franck DELATTRE, Vice-Président de la Communauté d'agglomération du Soissonnais  
Monsieur Jean-Claude RENAUX, Vice-Président de la Communauté d'agglomération Amiens Métropole  
Monsieur Philippe TOPIN, Vice-Président de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis

### 2<sup>e</sup> Collège

Monsieur Bernard DOMART, Union Régionale pour l'Habitat en Picardie  
Monsieur David QUINT, Union Régionale pour l'Habitat en Picardie  
Monsieur Jean André CHARPENTIER, Union Régionale pour l'Habitat en Picardie  
Madame Marie Laure LAFON, Directeur Départemental PROCILIA  
Madame Brigitte LOUIS, Caisse des dépôts  
Monsieur Daniel CARPENTIER, URPACT Picardie  
Madame Carine MOUROUX, ADIL de la Somme

### 3<sup>e</sup> Collège

Monsieur Gilles SCHWEITZER, Confédération Syndicale des Familles  
Monsieur Claude CHAIDRON, Confédération Nationale du Logement  
Monsieur Alain HECQUET, Association pour la Consommation, le Logement et le Cadre de Vie  
Monsieur Jean Paul HENRY, Fédération Nationale d'Accueil et de Réinsertion Sociale de Picardie  
Monsieur Christian TEMPEZ, Union d'Économie Sociale pour le Logement  
Monsieur Christian BOUQUET, Union d'Économie Sociale pour le Logement  
Monsieur Alfred THIRIEZ, Union Régionale des Associations Familiales  
Monsieur Alain SUBTS, Union Nationale de la Propriété Immobilière  
Madame Hélène BERNARD, Tandem Immobilier

### Administrations

Monsieur Louis-Michel BONTÉ, Sous-Préfet de Senlis  
Monsieur Christian RIGUET, Secrétaire Général de la Préfecture de la Somme  
Monsieur Philippe CARON, Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement  
Madame Fabienne SPECQ, Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la Somme  
Monsieur Didier BÉLET, Directeur Départemental de la Cohésion Sociale de la Somme  
Monsieur Michael MANSUY, Direction Départementale de la Cohésion Sociale de l'Oise  
Monsieur Jean Luc BLONDEL, Secrétariat général pour les affaires régionales de Picardie  
Madame Christine JAAFARI, Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale  
Monsieur Philippe CARROT, Direction Départementale des Territoires de l'Aisne  
Monsieur Lionel FRAILLON, Direction Départementale des Territoires de l'Oise  
Madame Marie Claude JUVIGNY, Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la Somme  
Monsieur Jean Marie DEMAGNY, DREAL Picardie  
Monsieur Rémi COUAILLIER, DREAL Picardie  
Monsieur Thierry THOUMY, DREAL Picardie

Participaient également :

Monsieur François HEIBLE, Caisse des dépôts  
Monsieur Jérôme PETIT-LE GALLO, Union Régionale pour l'Habitat en Picardie  
Monsieur Frédéric LEPORQ, Conseil régional de Picardie  
Madame Hélène CARON, Conseil général de la Somme  
Monsieur Philippe DAVERDIN, Conseil général de l'Oise  
Monsieur Jérôme ALLIOUX, Agglomération de la région de Compiègne  
Madame Martine ROBERT, Communauté d'agglomération Amiens Métropole  
Monsieur Morad CHARROUF-VICTOR, Communauté de l'agglomération Creilloise  
Madame Émilie BEAURAIN, Communauté d'agglomération de Saint-Quentin  
Monsieur Nicolas JACQUEL, Communauté d'agglomération du Soissonnais  
Madame Sophie LEMOINE, Communauté d'agglomération du Beauvaisis  
Monsieur Marcel BEBEN, Union Régionale des Associations Familiales  
Monsieur Thibault VANDENBESSELAER, Direction Départementale des Territoires de l'Oise

**Compte rendu du comité régional de l'habitat du 11 février 2011**

**Annexe 1  
Programmation 2011 parc public**

**Répartition des objectifs par territoire**

Territoires	Scénario de base objectif PLUS-PLAI			Objectif complémentaire indicatif	Scénario cible total PLUS-PLAI	Objectifs PLS
	zone B	zone C	total			
CA Saint Quentin	20	0	20	5	25	30
CA Soissonnais	0	70	70	20	90	35
Aisne hors-délégation	10	80	90	70	160	35
<b>Total Aisne</b>	<b>30</b>	<b>150</b>	<b>180</b>	<b>95</b>	<b>275</b>	<b>100</b>
CA du Beauvaisis	100	0	100	-	100	110
CA de Compiègne	85	0	85	-	85	15
CG Oise	350	85	435	55	490	315
<b>Total Oise</b>	<b>535</b>	<b>85</b>	<b>620</b>	<b>55</b>	<b>675</b>	<b>440</b>
<b>Somme</b>	<b>280</b>	<b>90</b>	<b>370</b>	<b>80</b>	<b>450</b>	<b>110</b>
<b>Picardie</b>	<b>845</b>	<b>325</b>	<b>1 170</b>	<b>230</b>	<b>1 400</b>	<b>650</b>

**Modulation des subventions**

montant plafond subvention / lgt	zone B	zone C
Opération avec 25% mini de PLAI	3 000 €	1 500 €
Majoration PLAI seul (foyer ou lgt adapté)	+4 000€	+ 5500€
Opération PLUS avec moins de 25% de PLAI	1 €	1 €

**Dotation par territoire pour le scénario de base**

	Objectifs PLUS-PLAI			Dotation 2011 arrondie, yc reports 2010	dont reports 2010	dont dotation AE 2011
<b>Picardie</b>	<b>1 170</b>			<b>3 440 000</b>		
<b>Réserve MOUS-diverses opérations</b>				<b>196 675</b>		
<b>Offre nouvelle</b>				<b>3 243 325</b>		
<b>Réserve majoration PLAI adaptés et structures</b>				<b>200 000</b>		
	zone B	zone C	total			
CA Saint Quentin	20	0	20	60 000	40 999	19 001
CA Soissonnais	0	70	70	105 000	51 381	53 619
Aisne hors-délégation	10	80	90	150 000		150 000
<b>Total Aisne</b>	<b>30</b>	<b>150</b>	<b>180</b>	<b>315 000</b>	<b>92 380</b>	<b>222 620</b>
CA du Beauvaisis	100	0	100	309 630	309 630	0
CA de Compiègne	85	0	85	268 695	268 695	0
CG Oise	350	85	435	1 175 000	53 550	1 121 450
<b>Total Oise</b>	<b>535</b>	<b>85</b>	<b>620</b>	<b>1 753 325</b>	<b>631 875</b>	<b>1 121 450</b>
<b>Somme</b>	<b>280</b>	<b>90</b>	<b>370</b>	<b>975 000</b>		<b>975 000</b>
<b>Picardie</b>	<b>845</b>	<b>325</b>	<b>1 170</b>	<b>3 043 325</b>	<b>724 255</b>	<b>2 319 070</b>

Le Préfet de région

Michel DELPUECH



Compte rendu du comité régional de l'habitat du 11 février 2011

Annexe 2  
 Programmation 2011 parc privé

Répartition des objectifs par thème, et par territoire

Territoires de programmation	OBJECTIFS 2011								
	LHI	dont LHIPO	dont LHIPB	LTD	dont LTD PO	dont LTD PB	PB MD	PO auto-nomie	PO énergie
CA Saint Quentin	8	1	8	10	5	5	14	21	55
CA Soissonnais	8	2	6	14	10	4	2	8	25
Aisne hors délég.	47	16	30	113	93	20	42	126	440
<b>Total Aisne</b>	<b>63</b>	<b>19</b>	<b>44</b>	<b>138</b>	<b>108</b>	<b>29</b>	<b>58</b>	<b>155</b>	<b>520</b>
CA Beauvaisis	4	0	3	4	2	2	7	5	20
CA Compiègne	5	0	5	4	1	3	4	4	15
CG Oise	29	9	20	62	48	14	43	66	310
<b>Total Oise</b>	<b>37</b>	<b>9</b>	<b>28</b>	<b>70</b>	<b>51</b>	<b>19</b>	<b>54</b>	<b>75</b>	<b>345</b>
<b>Total Somme</b>	<b>50</b>	<b>17</b>	<b>33</b>	<b>118</b>	<b>96</b>	<b>22</b>	<b>38</b>	<b>170</b>	<b>650</b>
<b>Total Picardie</b>	<b>150</b>	<b>45</b>	<b>105</b>	<b>125</b>	<b>255</b>	<b>70</b>	<b>150</b>	<b>400</b>	<b>1 515</b>

Dotation par territoire

Territoires de programmation	DOTATION répartie			Dotation mise en réserve			DOTATION TOTALE
	subvention	ingénierie	TOTAL réparti	PO Énergie	FART	TOTAL mis en réserve	
CA Saint Quentin	480 000 €	50 000 €	530 000 €	143 000 €	104 000 €	247 000 €	777 000 €
CA Soissonnais	300 000 €	23 000 €	323 000 €	65 000 €	47 000 €	112 000 €	435 000 €
Aisne hors délég.	2 275 000 €	335 000 €	2 610 000 €	1 144 000 €	830 000 €	1 974 000 €	4 584 000 €
<b>TOTAL Aisne</b>	<b>3 055 000 €</b>	<b>408 000 €</b>	<b>3 463 000 €</b>	<b>1 352 000 €</b>	<b>981 000 €</b>	<b>2 333 000 €</b>	<b>5 796 000 €</b>
CA Beauvaisis	187 500 €	87 500 €	275 000 €	52 000 €	38 000 €	90 000 €	365 000 €
CA Compiègne	212 500 €	87 500 €	300 000 €	39 000 €	28 000 €	67 000 €	367 000 €
CG Oise	1 555 000 €	387 000 €	1 942 000 €	806 000 €	584 000 €	1 390 000 €	3 332 000 €
<b>TOTAL Oise</b>	<b>1 955 000 €</b>	<b>562 000 €</b>	<b>2 517 000 €</b>	<b>897 000 €</b>	<b>650 000 €</b>	<b>1 547 000 €</b>	<b>4 064 000 €</b>
<b>TOTAL Somme</b>	<b>2 490 000 €</b>	<b>355 000 €</b>	<b>2 845 000 €</b>	<b>1 690 000 €</b>	<b>1 225 000 €</b>	<b>2 915 000 €</b>	<b>5 760 000 €</b>
<b>TOTAL Picardie</b>	<b>7 500 000 €</b>	<b>1 325 000 €</b>	<b>8 825 000 €</b>	<b>3 939 000 €</b>	<b>2 856 000 €</b>	<b>6 795 000 €</b>	<b>15 620 000 €</b>

Le Préfet de région

  
 Michel DELPUECH